MAISON D'ARRÊT

2 rue de la Chevalerie 39000 LONS-LE-SAUNIER

DISP DE DIJON - département des affaires immobilières
72A rue d'Auxonne - BP13331 - 21033 Dijon
03 80 72 50 00
disp-dijon@justice.fr

APAVE - BC + SPS
420 rue B. Pascal - CS70162 - 39004 Lons-le-Saunier
03 84 86 18 50
batiment@apave.com

EXTENSION	NEUF	RÉNOVATION	PHASE	COMPÉTENCES
			DCE	ARCHITECTE ACOUSTIQUE X ÉCONOMIE COLORISTE BD-HQE-QEB PAYSAGE OPC

Julien KOTARSKI - architecte
3, rue de la Bougarde 39290 Offlanges
06 74 34 30 44
julien@kotarski.archi

CVF STRUCTURE
62B rue des Salines 39000 Lons-le-Saunier
03 84 24 49 05
contact@cvf-structures.fr

OTEIS
71B avenue Jean Jaurès - BP72125 - 21021 Dijon cedex
03 80 43 52 02
dijon@elithis.oteis.fr

Modifications

indices	date	libellé

CCTP
MENUISERIES EXTÉRIEURES

28/10/2026

var.

Projet

LOT 02

rédigé par : AL	vérifié par : JK		MALONS-CCTP-LOT02-261010.pages

CCTP

LOT 02 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

1. PRÉAMBULE 3
 1.1. Avertissement 3
 1.2. Présentation de l'opération 3
 1.2.1. Programme du quartier confiance 3
 1.2.2. Programme du nouveau quartier de semi-liberté 4
2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 4
 2.1. Principaux matériaux 4
 2.1.1. Menuiserie PVC 4
 2.1.2. Vitrages 4
 2.1.3. Ferrages et quincailleries 5
 2.1.4. Performances minimales 5
 2.1.5. Portes blindées 5
 2.1.6. Béquilles 5
 2.1.7. Ferme-portes 6
 2.1.8. Butées de portes 6
 2.1.9. Serrures & cylindres 6
 2.2. Types d'ouvrage et mise en oeuvre 6
 2.2.1. Menuiserie PVC 6
 2.2.2. Blocs-portes blindés métalliques 6
 2.2.3. Organigramme 7

1. PRÉAMBULE

1.1. Avertissement

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, y compris des autres lots, afin de connaître avec précision ses limites de prestations. Elle doit également s'être rendue sur place afin d'appréhender précisément les lieux et les contraintes y afférent.

L'entreprise doit prévoir dans son offre tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, la fourniture de tous les engins, échafaudages, protections collectives et individuelles ainsi que les appareils nécessaires au levage et au montage, la pose et la dépose de ces installations. Possibilité de mutualiser ces éléments avec les autres lots.

Nota : possibilité d'utiliser une nacelle mise à disposition par le lot grutage dans la cour des promenades pour la mise en place des fenêtres, barreaux, caillebotis ou approvisionnement en étage. Cette nacelle devra impérativement être neutralisée en fin de journée

1.2. Présentation de l'opération

La Maison d'Arrêt de Lons-le-Saunier a été mise en service en 1846. Elle est située en centre-ville et jouxte le palais de Justice, 2 rue de la Chevalerie à Lons-le-Saunier (39).
L'établissement dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 39 places, réparties en :
- Un quartier hommes de 30 places
- Un quartier de semi-liberté de 9 places

Le périmètre d'intervention concerne l'aile nord-ouest de la Maison d'Arrêt, répartie sur quatre niveaux :
- Sous-sol : local technique / archives
- Rez-de-chaussée : quartier de semi-liberté en fonctionnement (6 cellules + office + douches collectives)
- R+1 : ancien quartier femmes désaffecté (5 cellules + espace libre)
- R+2 : ancien quartier femmes désaffecté (5 cellules + espace libre)

Cette aile est de construction ancienne (1846) avec des interventions successives au fil des décennies. Elle présente une structure traditionnelle en maçonnerie de pierre, des planchers bois ou mixtes, et une charpente bois sous toiture en tuiles.

1.2.1. Programme du quartier confiance

R+1 ET R+2 : ANCIEN QUARTIER FEMMES

L'ancien quartier femmes dispose actuellement de :
- 10 cellules existantes (5 par niveau), dépourvues de tout équipement

Surfaces comprises entre 8,88 m² (les deux plus petites) et 10,95 m² (les deux plus grandes)
- 2 espaces libres (1 par niveau), également non équipés

Programme à réaliser :
- 12 cellules équipées réparties comme suit :

7 cellules individuelles (surface < 10 m²)
5 cellules doubles (surface 10-11 m²)
- 1 local surveillant + 1 bureau audience
- 2 cellules supplémentaires de 10,6 m² chacune
- Au R+2, division du plateau existant (atelier) en 1 atelier de 24,8 m2 + 1 salle d'activité de 28,6 m2 + circulation 9 m2.

RDC : ACTUEL QUARTIER DE SEMI-LIBERTE

Le quartier actuel comprend :
- 6 cellules (de 9,55 à 10,95 m²)
- 1 office de 8,88 m² permettant l'accès à la cour nord-ouest
- Douches collectives à proximité

Programme à réaliser :
- 6 cellules équipées intégrées au quartier confiance/respect
- Maintien de l'accès à la cour nord-ouest

SOUS-SOL : LOCAL ARCHIVES/RESERVE

Programme à réaliser :
- Salle de musculation

1.2.2.Programme du nouveau quartier de semi-liberté

Quatre locaux existants seront réaffectés :
- 2 cellules vulnérables : 7,29 m² et 8,46 m²
- 1 parloir avocat (ancienne cellule de 8,46 m²) → à transférer dans la cour d'honneur
- 1 bureau chef de détention (ancienne cellule de 8,42 m²) → à relocaliser en détention
- Douches collectives à renover + capacité augmentée de 2 à 3 douches.

Création de 4 cellules individuelles : reprise intégrale, avec création/rénovation d'un espace sanitaire comprenant 1 wc + 1 lavabos.

2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le présent lot comprend la fourniture et la mise en œuvre de menuiseries extérieures en PVC destinées aux cellules de détention, y compris tous accessoires, fixations, renforts, joints, calfeutrements et sujétions nécessaires à l'obtention d'un ouvrage complet, conforme aux réglementations en vigueur.

2.1. Principaux matériaux

2.1.1. Menuiserie PVC

Les menuiseries seront réalisées en profilés PVC multichambres renforcés par profilés métalliques galvanisés intégrés. Les ouvrages devront présenter une résistance élevée aux tentatives de dégradation, d'arrachement et d'effraction. Les profilés seront de classement minimum M2 ou équivalent vis-à-vis de la réaction au feu selon la réglementation applicable. Les menuiseries seront conformes aux normes NF en vigueur et disposeront des certifications nécessaires relatives à l'étanchéité à l'air, à l'eau et au vent.

2.1.2.Vitrages

Les vitrages seront constitués d'un double vitrage isolant feuilleté de sécurité comprenant :
- Face extérieure : vitrage feuilleté anti-effraction type STADIP PROTECT ou techniquement équivalent ;
- Lame d'air ou de gaz argon ;
- Face intérieure : vitrage feuilleté de sécurité type STADIP ou équivalent.

Composition minimale indicative :
44.6 SP / 16 Argon / 44.6 SP

Le titulaire devra vérifier la composition exacte nécessaire pour satisfaire aux exigences de sécurité, thermiques, acoustiques et anti-effraction du projet. Les vitrages devront être maintenus par parecloses sécurisées non démontables depuis l'intérieur des cellules.

2.1.3.Ferrages et quincailleries

Les ouvrants seront équipés de ferrages renforcés adaptés à un usage intensif. Les organes de manœuvre accessibles aux détenus seront limités ou protégés conformément aux prescriptions de l'administration pénitentiaire. Les fixations seront invisibles ou rendues inaccessibles après pose.

2.1.4.Performances minimales

Les menuiseries devront présenter :

- Uw ≤ 1,6 W/m².K ;
- Affaiblissement acoustique adapté aux exigences du programme ;
- Classement AEV conforme à l'exposition du bâtiment ;
- Résistance à l'effraction minimale de niveau RC2 selon NF EN 1627, ou niveau supérieur si exigé par le maître d'ouvrage.

2.1.5. Portes blindées

TYPE	1V EI30 - ACOUSTIQUE / THERMIQUE - EFFRACTION CR2
	Bloc-porte métal industriel M301LSR2 1 vantail, simple action, EI30, 39(-1; -5) dB, 1,9 W/m².K, antieffraction 5 minutes (EN 1627 CR2) pour pose en tunnel ou en angle, sur huisserie métal de chez MALERBA ou équivalent
HUISSERIE	Bâti métallique en tôle d'acier EZ classe DC03+ZE25/25-AU selon la norme NF EN 10152 - ép.20/10ème
	Barre d'écartement SANS talon d'ancrage
	Feuillure finie de 65x25 isophonique et seuil suisse avec joint d'étanchéité à l'air
	Ensemble protégé par primaire antirouille époxydique polymérisé au four
PORTE	Caisson ép. 57mm ; type « isoplan »
	Parements en tôle d'acier galvanisée (75/100ème)
	Structure interne en tôle d'épaisseur 20/10ème
	Renforts pour ferme-porte et serrure
	Isolants minéraux en plaques
	Joint Intumescent côté serrure et traverse haute
FERRAGE	3 paumelles PM2D réglables (fourreau/cache)
	2 pions antidégondages Ø10mm
	Serrure 3 points anti-panique avec pênes verticaux en applique associée à serrure 1pt d'urgence axe 60 encastrée
	Garniture extérieure renforcée + cylindre A2P*
	Battue de protection (Anti-effraction)
OCCULUS	Avec
FINITION	Peinte en usine
SUPPORT	Maçonnerie de parpaing béton ou pierre existant

2.1.6.Béquilles

FABRICANT	FSB ou équivalent
TYPE	de type 1005, ensemble sur plaque ou équivalent
	En forme de coin
CARACTÉRISTIQUES	Conforme norme DIN EN 1906
MATÉRIAU	Acier inoxydable

FINITION	Brossé mat

2.1.7. Ferme-portes

FABRICANT	DORMA ou équivalent
MODÈLE	TS 97 (boîtier parallélépipédique et bandeau) ou équivalent
DIVERS	Mécanisme hydraulique à encombrement réduit Bras anti-vandalisme à coulisse De force 2, 3, 4 suivant les caractéristiques de la porte à équiper ; conforme à la norme PMR Réglage de la vitesse de fermeture et de « l'à-coup » final

2.1.8.Butées de portes

FABRICANT	FSB ou équivalent
MODÈLE	Type 38 3880, au sol et au mur
FINITION	Acier

2.1.9.Serrures & cylindres

Différents types suivant les localisations :
- Deny
- Toul fourni par le maître d'ouvrage
- Serrure pompier
- Canon européen

2.2. Types d'ouvrage et mise en oeuvre

Les mises en oeuvre seront conformes aux DTU, AT, DTA, ATEx, CPT et Règles Professionnelles en vigueur.

2.2.1.Menuiserie PVC

La pose sera réalisée conformément aux prescriptions du DTU 36.5 et aux recommandations du fabricant.
Les dormants seront fixés mécaniquement dans la maçonnerie par ancrages renforcés. Les scellements et calfeutrements assureront la continuité de l'étanchéité à l'air et à l'eau. Toutes les interfaces avec les murs existants en pierre feront l'objet d'un traitement spécifique garantissant la pérennité des ouvrages.

2.2.2. Blocs-portes blindés métalliques

Fourniture et pose de blocs-portes blindés métalliques, destinés aux locaux nécessitant un niveau de sûreté renforcé.

Les ouvrages comprendront :
- Huisserie métallique renforcée en acier, adaptée à une pose dans les parois neuves en blocs béton (parpaings) ;
- Vantail métallique blindé à double parement acier avec renforts internes ;
- Paumelles renforcées avec dispositifs anti-dégondage ;
- Serrure de sûreté multipoints adaptée aux exigences de sécurité du site ;
- Joints périphériques, seuils, butées et accessoires nécessaires ;
- Prédispositions éventuelles pour contrôle d'accès, organigramme, ferme-porte ou équipements de sûreté suivant les plans.
- Occulus avec verre anti-effraction.

Les ensembles seront dimensionnés pour résister aux sollicitations mécaniques élevées et répondre aux exigences de sécurité de l'établissement.
La pose comprendra le scellement et la fixation des huisseries sur les maçonneries neuves en parpaings ou dans maçonnerie pierre existante, les réglages, essais de fonctionnement, vérification de l'aplomb et de l'équerrage ainsi que toutes sujétions de parfaite exécution.

2.2.3.Organigramme

L'organigramme est à la charge du lot menuiserie intérieur. Le titulaire devra fournir les cylindres de ces ouvrages.